

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du
Service Public de prévention et de
gestion des déchets ménagers et
assimilés

Année 2021

Table des matières

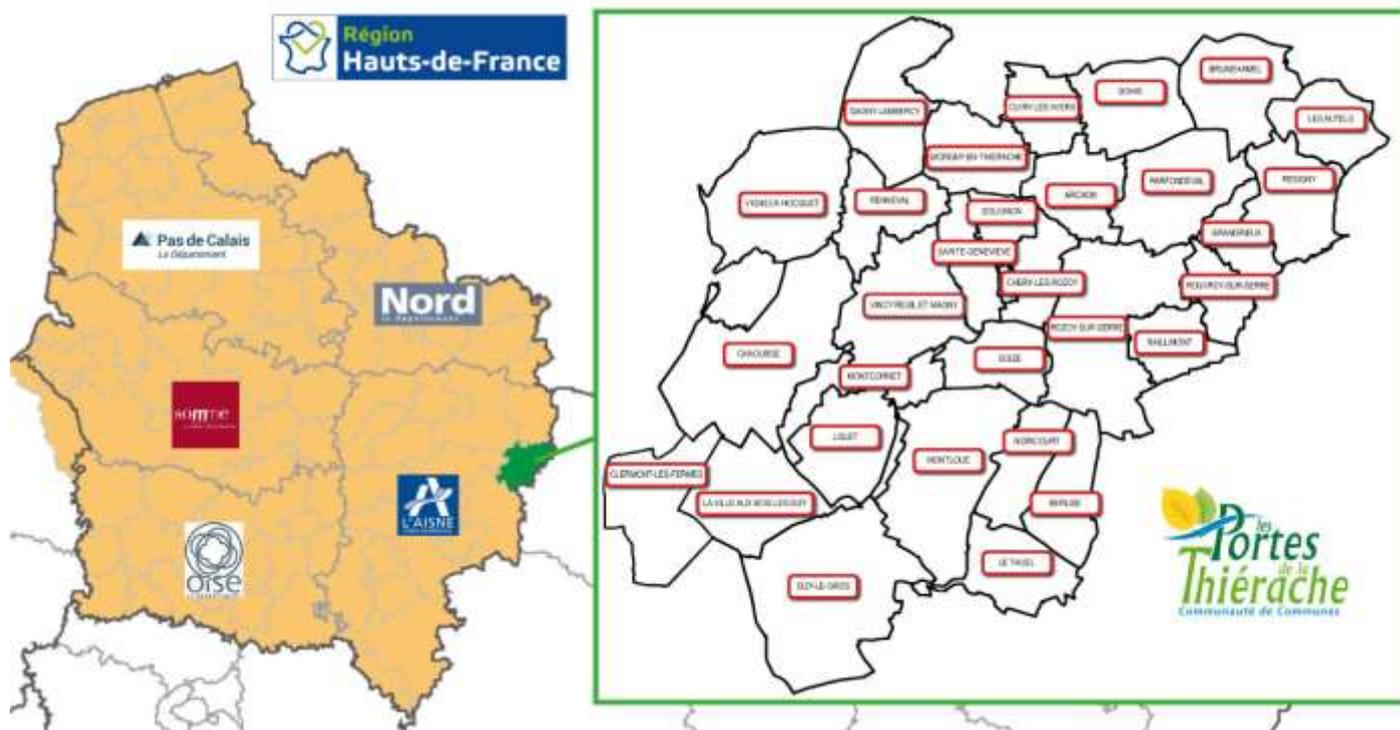
I.	Présentation générale	3
1)	Le territoire desservi	3
2)	Les missions et compétences de la CCPT	3
II.	La prévention des déchets	4
III.	La collecte des OMA	5
1)	Historique – collecte 2021 et optimisation	5
2)	La pré-collecte des OMr	5
3)	La pré-collecte des recyclables secs hors verres	6
4)	La collecte des OMr	6
5)	La collecte des recyclables secs hors verres	7
6)	La collecte des emballages en verre	7
7)	La collecte des textiles	7
8)	Les indicateurs de la collecte	8
IV.	Les déchèteries	9
1)	Généralités	9
2)	Les tonnages	10
3)	La fréquentation	12
V.	Le traitement des déchets	13
1)	Les OMA	13
2)	Les déchets de déchèteries	14
VI.	Les coûts du service	16
	Glossaire	19

Toutes les abréviations sont détaillées dans le glossaire en page 17

I. Présentation générale du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)

1) Le territoire desservi

La Communauté de Communes des Portes de la Thiérache (CCPT) est un territoire des Hauts-de-France composé de 30 communes comptant 6951 habitants. C'est un territoire rural dispersé d'une densité de 28 habitant au km² environ. La CCPT est limitrophe du département des Ardennes.



2) Les missions et compétences de la CCPT

Le Service Déchets assure en 2021, 3 missions principales :

- La prévention des déchets
- La collecte sélective en porte-à-porte et en points d'apport volontaire
- La gestion des 2 déchèteries

La particularité de l'année 2021 est l'adhésion à Valor'Aisne au 1^{er} mars, le Syndicat de traitement des déchets ménagers et assimilés de l'Aisne. Ainsi, la CCPT a eu la compétence collecte et traitement de janvier à février, et la compétence collecte uniquement de mars à décembre.

Déchets	Compétences	Janvier et Février	Mars à Décembre
Ordures ménagères résiduelles (OMr)	Compétence collecte	CCPT	
	Compétence traitement	CCPT	Valor'Aisne
Recyclables secs	Compétence collecte	CCPT	
	Compétence traitement	CCPT	Valor'Aisne

Emballages en verre	Compétence collecte	CCPT	
	Compétence traitement	CCPT	Valor'Aisne
Déchets de déchèteries	Compétence collecte	CCPT	
	Compétence traitement	CCPT	Valor'Aisne

Les modalités de financement du syndicat se décomposent ainsi, selon des contributions pour les déchets du porte-à-porte et ceux venant des déchèteries :

- Une part à l'habitant pour les investissements et les coûts administratifs ;
- Une part à l'habitant pour le tri des recyclables ;
- Une part à l'habitant pour le transfert des OMr ;
- Une part à l'habitant pour le transfert des recyclables
- Traitement des OMr et des refus de tri
- Le traitement des déchets de déchèteries

Les calculs sont établis à partir de la population INSEE total pour la part à l'habitat et selon les tonnages pour les OMr, les refus de tri et les déchets de déchèteries de l'année antérieure, avec une régularisation en cours d'année.

L'année 2021 a également été consacrée à l'instauration de la tarification incitative, le service passant d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à une TEOM incitative. Le SPGD a complètement fait évoluer et optimiser le service également (voir en partie III).

II. La prévention des déchets

Les actions de prévention en 2021 ont été fortement impactées par la crise sanitaire. En effet, au vu du contexte sanitaire les actions telles que la sensibilisation sur les manifestations ou en écoles n'ont pas pu être réalisées. De plus, le programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage s'est terminé en juillet 2019. De ce fait, la CCPT a bénéficié de moins de moyens humains et financiers pour la prévention que ces dernières années.

La CCPT continue la prévention des déchets, notamment à travers la publication d'articles sur son journal intercommunal trimestriel et sur ses réseaux sociaux.

Le compostage étant un enjeu majeur dans la réduction des déchets, le compostage individuel est toujours promu, à travers la vente de composteurs de 400L. La CCPT a d'ailleurs profité de l'optimisation du SPGD pour proposer leur vente, lors de la distribution en porte-à-porte des bacs d'OMr.

L'opération a été plutôt un succès car plus de 150 composteurs ont été vendus, soit une forte augmentation par rapport aux années précédentes.

Année	Nombre de composteurs vendus
2017	4
2018	27
2019	27
2020	27
2021	171

La CCPT poursuit également la sensibilisation à la réduction des déchets à travers le prêt de gobelets réutilisables. Du fait du peu de manifestations sur le territoire avec la crise sanitaire, la CCPT a prêté très peu de gobelets en 2021.

Avec les changements opérés en 2021, les élus ont souhaité qu'un ambassadeur de tri soit recruté. Ainsi, en juin 2021 un agent a été recruté pour assurer le contrôle des bacs de tri avant le passage du camion, il sensibilise également les habitants en journée. L'ambassadeur a pu ainsi contrôler toutes les communes du territoire, avec au compteur, 555 refus de tri et 1046 bacs contrôlés bon. Une fois les tournées terminées, l'ambassadeur retourne auprès des bacs contrôlés avec des erreurs pour (ré)expliquer aux usagers les consignes de tri. Grâce à son action et son suivi précis des foyers contrôlés, les refus de tri ont pu ainsi diminuer.

III. La collecte des OMA

1) Historique – collectes 2021 et optimisation

Depuis sa création, la communauté de communes des Portes de la Thiérache (CCPT) proposait à l'ensemble des administrés les prestations suivantes :

- La collecte en porte-à-porte une fois par semaine avec l'utilisation d'une BOM (Benne à Ordures Ménagères) tri-compartmentée :
 - Des OMr en sacs,
 - De la collecte sélective en multimatériaux et du verre en bacs bi-flux
- La collecte du verre en apport volontaire (18 bornes appartenant aux communes)
- La collecte du textile en apport volontaire
- La collecte des déchets autres que ceux mentionnés ci-dessus en déchèteries

Une réflexion sur la mise en place d'une tarification incitative et l'optimisation du service a débuté en 2017, avec le concours des bureaux d'études ANETAME Ingénierie et OMNIS Conseil. Cette étude a pris fin en 2019 avec les délibérations du Conseil Communautaire pour mettre en place la TEOMi, pour passer la collecte des emballages en verre en points d'apport volontaire et pour diminuer la fréquence de collecte des emballages et papiers d'une fois par semaine à tous les 15 jours.

L'ensemble de ces changements ont été effectifs à l'issue du marché de collecte actuel, soit au 1^{er} mars 2021. Suite à l'appel d'offres ouvert de juillet 2020 qui après analyse a été déclaré infructueux (sauf le lot relatif à la collecte du verre en apports volontaires), un nouveau marché de 3 lots a été publié le 19 octobre 2020 :

- Lot 1 : collecte des OMr en porte-à-porte avec système d'informatique embarquée et collecte en C0,5 des recyclables secs hors verre en porte-à-porte
- Lot 2 : transit, transport et traitement des OMr
- Lot 3 : transit, transport et traitement des recyclables secs hors verre

Suite à la prise de décisions des élus de la CCPT le 14 décembre 2020 pour l'adhésion à Valor'Aisne, seul le lot 1 a été attribué, à l'entreprise SEPUR.

Un référé pré-contractuel a été déposé par la société sortante (Flamme Environnement), entraînant une audience au tribunal administratif d'Amiens le 8 janvier 2021, et donc un retard dans la notification du marché au nouvel attributaire. L'ordonnance rejetant la requête de l'entreprise a été reçue le 15 février 2021. Le marché de collecte a donc seulement été notifié à SEPUR que le 15/02/2021. À cause de cette notification tardive, il a été décidé de repousser le démarrage de la facturation à blanc au 1^{er} juillet 2021 (au lieu du 1^{er} mars 2021).

2) La pré-collecte des OMr

Suite à la décision de passer en tarification incitative, il devenait indispensable d'avoir une conteneurisation des OMr pour leur collecte. La CCPT a donc décidé de doter les habitants en bac OM pucé. L'entreprise ayant remporté le marché est CRAEMER. La distribution des bacs en porte-à-porte a été faite par l'entreprise ACP

Services. Initialement prévue au dernier trimestre 2020, elle a été repoussée au premier trimestre 2021 à cause de la crise sanitaire. Suite à l'extraction des données des fiches de contact ayant servi à la distribution, la CCPT s'est rendue compte que des erreurs avaient été commises par des agents lors du passage en porte-à-porte. Ces erreurs étaient de plusieurs sortes, comme des mélanges d'étiquettes, des feuilles mal remplies, des rues et des adresses inventées, ou encore des bacs distribués qui n'auraient pas dû l'être. Certaines erreurs ont été constatées lors du levage des bacs, les puces n'étaient pas celles indiquées par l'entreprise lors de leur fabrication, les bacs n'étaient alors pas reconnus par le logiciel de gestion des levées.

Chaque foyer s'est vu doté d'un bac noir pucé (ou d'un badge d'accès à un tambour d'abri-bac pour l'habitat collectif), correspondant à la composition de son foyer :

Taille du foyer	Dotation bac ou badge
1 personne	Bac de 120 L
2 ou 3 personnes	Bac de 180 L
4 personnes et plus	Bac de 240 L
Professionnels	Bac de 660 L
Habitat collectif	Badge pour sac de 30 L

13 tambours ont été commandés pour permettre d'avoir un suivi individuel pour les habitats collectifs. Les usagers peuvent déposer après badgeage, des sacs de 30L. Malgré des efforts de communication et du porte-à-porte par les équipes de la CCPT, il est très compliqué de mobiliser les habitants des habitats collectifs. La CCPT s'est investie pour faire en sorte que le geste de tri soit facilité, avec remise en peinture des trappes des abris-bac, changement des bacs de tri pour des plus grands, sorties des bacs par les ripeurs de SEPUR... Les bailleurs sociaux ne se sont pas investis comme ils s'y étaient engagés à le faire, rendant compliquée la transmission des informations aux locataires.

Chaque usager payant une TEOM peut avoir accès au service. Ainsi, seules les entreprises exonérées de la TEOM et ayant recours à un prestataire privé n'ont pas accès au service public.

3) La pré-collecte des recyclables secs hors verres

Dans l'optique de l'optimisation de la collecte sélective avec la diminution de fréquence tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines, ainsi que l'extension des consignes de tri (ECT) demandée par la loi, de nouveaux bacs (670) ont été commandés, pour un coût total de 18 985€. Ces bacs de couleur verte pour la cuve et jaune pour le couvercle sont distribués par la CCPT dès qu'une habitation le requiert. Un autocollant est apposé sur le couvercle, reprenant les consignes de tri en vigueur.

Suite au passage aux ECT le 13 septembre 2021 (avec l'adhésion de Valor'Aisne), la CCPT a distribué de nombreux bacs (90) pour remplacer les anciens partant en maintenance et pour réadapter la contenance aux foyers. Certains foyers, notamment les familles nombreuses, ont été doté d'un deuxième bac pour compléter leur volume de tri.

Le volume utile a été défini par le bureau d'études, soit 70L par personne avec les ECT. Les bacs sont de volume 180L, 240L ou 360L.

4) La collecte des OMr

Depuis le 1^{er} mars 2021, la collecte des OMr est effectuée par l'entreprise SEPUR, en Benne Ordures Ménagères (BOM) monocompartimentée, avec l'utilisation par les usagers des bacs noirs pucés distribués durant le premier trimestre 2021. Une tolérance a été appliquée pendant les premiers mois du nouveau service,

pour que tous les foyers puissent se doter en bacs. Ainsi, des sacs ont pu être également collectés en plus des bacs.

Malgré la demande de la CCPT pour avoir la comptabilisation et communication des levées au 1^{er} juillet 2021, l'entreprise SEPUR n'a pu fournir les données des levées qu'à partir du mois d'octobre.

Depuis le 8 juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, nous recensons 2795 levées pour l'habitat collectif et 29488 levées pour les bacs noirs.

3552 foyers / activités sont pourvus d'un système pour la collecte des OMr, à savoir un bac ou plusieurs, ou un badge d'abri-bac.

L'analyse des tonnages est détaillée dans la partie 8), les indicateurs de collecte.

5) La collecte des recyclables secs hors verres

En janvier et février 2021, la collecte des recyclables s'effectuaient toutes les semaines avec un camion tricompartimenté. Suite à l'optimisation et la rationalisation du Service, la collecte est passée tous les 15 jours au 1^{er} mars 2021 en BOM monocompartimentée, par l'entreprise SEPUR. Elle a lieu tous les vendredis. Ce sont 2 camions qui assurent simultanément la collecte chaque vendredi, chacun se répartissant un secteur.

L'analyse des tonnages est détaillée dans la partie 8), les indicateurs de collecte.

6) La collecte des emballages en verre

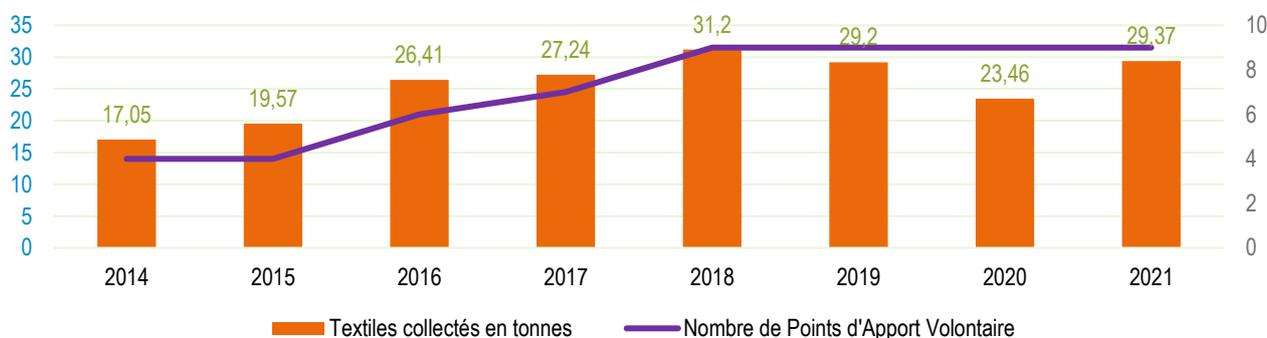
Entre janvier et février, les emballages étaient collectés en apport volontaire et en porte-à-porte. Depuis mars 2021, tous les verres sont à déposer dans les bornes prévues à cet effet. 51 bornes sont réparties dans tout le territoire. La collecte est effectuée par l'entreprise MINERIS. Le vidage est assuré tous les 15 jours selon un planning défini par l'entreprise, par rapport aux quantités collectées depuis le début du contrat. Ainsi, les communes où la borne à verre ne se remplit pas rapidement, la collecte est assurée une fois par mois voire tous les deux mois. Il est également possible de demander des collectes grâce à l'extranet, afin de déclencher rapidement le vidage. Sur certains villages, le vidage est plus ponctuel car les bornes ne se remplissent pas forcément très rapidement.

L'analyse des tonnages est détaillée dans la partie 8), les indicateurs de collecte.

7) La collecte des textiles

9 points de collecte sont recensés sur le territoire, dont 2 sont dans le domaine privé. Suite à une baisse de tonnage en 2020 due à la crise sanitaire, le tonnage de 2021 est revenu équivalent à celui de 2019.

Évolution du poids de textiles collectés depuis 2014



Cela représente un ratio de 4.23 kg/hab pour 2021, pour 1 PAV/769 habitants.

En comparaison avec les ratios nationaux, régionaux et départementaux, la CCPT a un nombre de PAV par habitant supérieur aux moyennes. Pour les tonnages collectés, la CCPT a une moyenne plus basse que l'ensemble de l'Aisne, mais plus haute que le territoire national et régional.

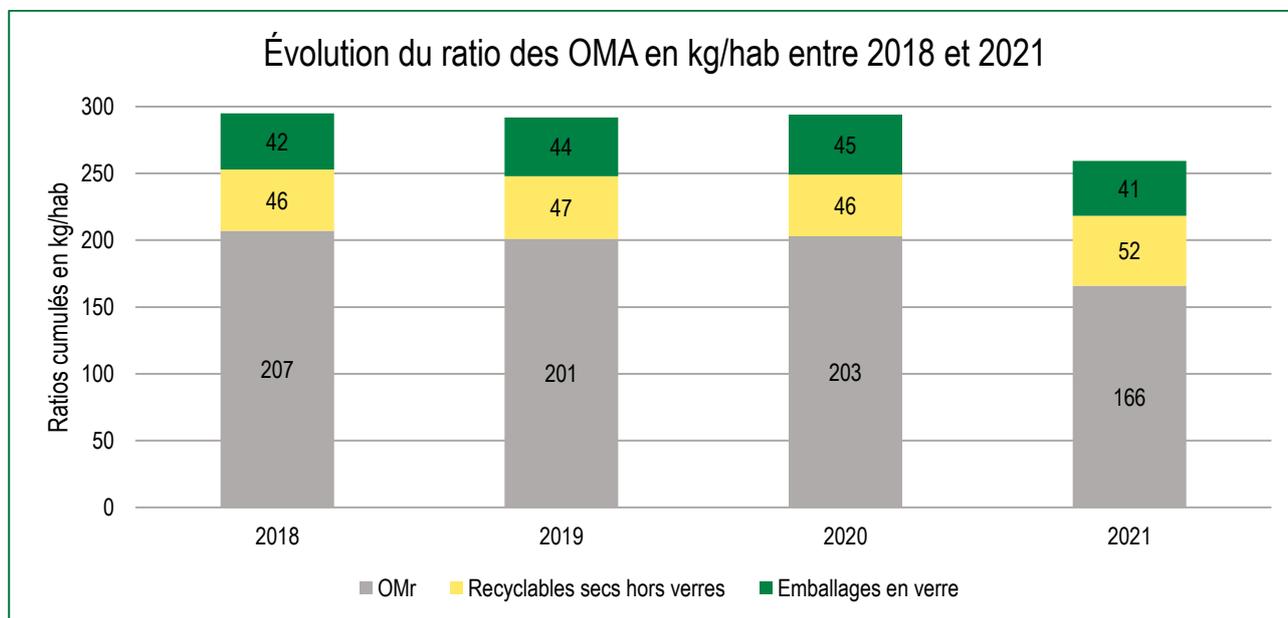
8) Les indicateurs de la collecte

Les tonnages en porte-à-porte et apport volontaire

Voici l'évolution des tonnages collectés depuis 2018 :

Année	Nombre d'habitants	OMr		Recyclables secs hors verres		Emballages en verre	
		Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab
2018	7146	1481	207	328	46	303	42
2019	7056	1416	201	329	47	308	44
2020	6999	1420	203	319	46	315	45
2021	6951	1153	166	364	52	285	41

Si l'on transforme ce tableur en graphique, on s'aperçoit bien de la diminution des OMr en 2021, et de l'augmentation des tonnages de recyclables secs. Cela s'explique par la conteneurisation des OMr, et surtout par la mise en place de la tarification incitative et des extensions de consignes de tri. La baisse est plutôt conséquente, de l'ordre de 12% par rapport à l'année précédente. En moyenne, il est constaté une augmentation de 4kg/an et par habitant des recyclables secs hors verre après passage en ECT. Au sein de la CCPT, ce volume supplémentaire est plus important que la moyenne, car ce sont 6 kg/hab qui ont été collecté en plus par rapport à 2020. On pourrait estimer que les 2kg/hab en plus viennent de l'incitation à mieux trier pour faire moins de déchets d'OMr.



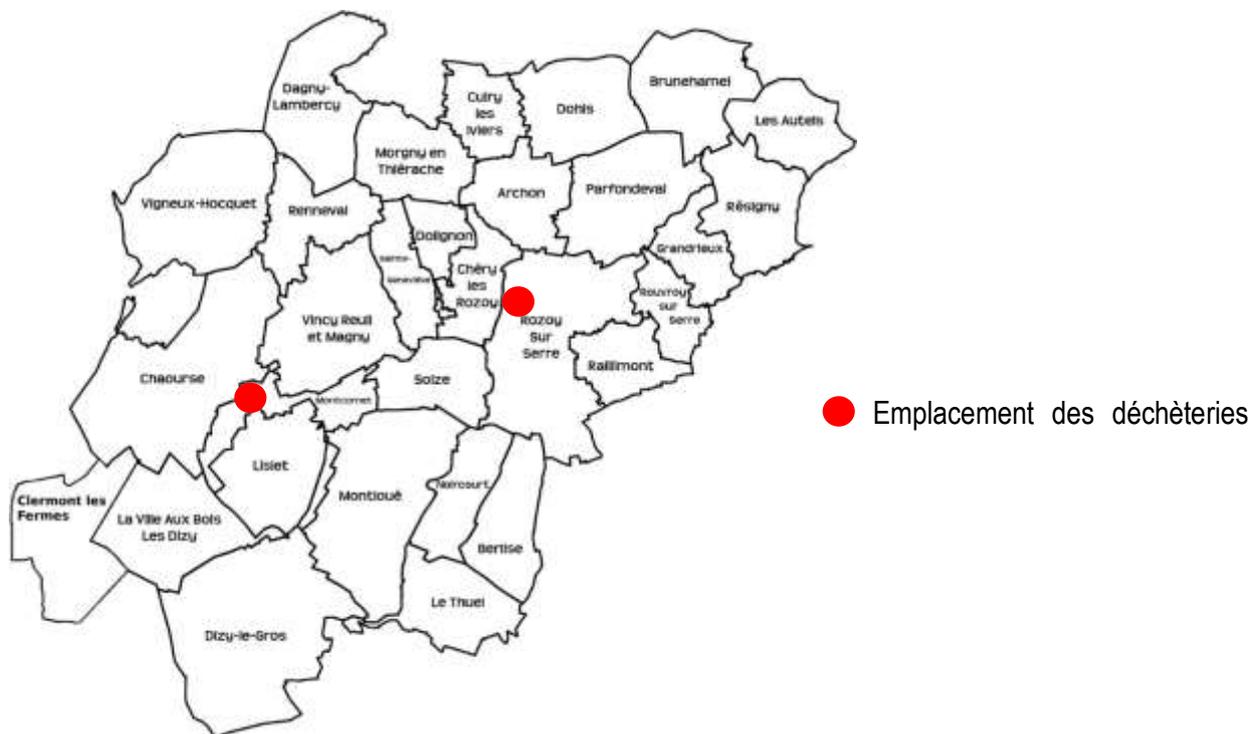
Les ratios nationaux et à plus petite échelle ne sont pas encore disponibles pour comparer l'année 2020 ou 2021. Il sera intéressant de voir après 2023 les évolutions nationales une fois que tout le territoire sera passé en extension de consignes de tri et que bon nombre de collectivités seront en tarification incitative.

On constate néanmoins une diminution des tonnages des emballages en verre. Il est possible que cette perte soit due à la mise en place des PAV, où les usagers doivent se déplacer pour jeter leurs verres. Une sensibilisation sera à prévoir pour refaire monter les ratios.

IV. Les déchèteries

1) Généralités

Le territoire compte 2 déchèteries, l'une à Rozoy-sur-Serre et l'autre à Montcornet. Un gardien par déchèterie assure la surveillance, l'entretien et l'accompagnement des usagers.



Les horaires restent inchangés depuis 2019 :

	Rozoy-sur-Serre		Montcornet	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	8h – 12h	14h – 17h30	8h – 12h	14h – 17h30
Mardi			9h – 12h	14h – 17h30
Mercredi			9h – 12h	14h – 17h30
Jeudi	9h – 12h	14h – 17h30		
Vendredi			9h – 12h	14h – 17h30
Samedi	9h – 12h	14h – 17h30	9h – 12h	14h – 17h30

Les 2 déchèteries ont été ouvertes en 2001. Celle de Montcornet n'étant plus fonctionnelle par rapport au nombre d'usagers qu'elle draine, les élus ont décidé de construire une nouvelle déchèterie sur un autre terrain. Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été recruté en 2018, et un maître d'œuvre en 2019. Après remaniement du premier projet, les travaux ont commencé en juin 2021.

La nouvelle déchèterie va comporter une zone de réemploi de 80 m², 12 bennes à quai, des zones de dépôts au sol et dans des bâtiments. Le site sera placé sous vidéo-protection et un contrôle d'accès sera mis en place avec un système de badges magnétiques.

Le financement de ce nouveau site sera présenté dans la partie « les coûts du service ».

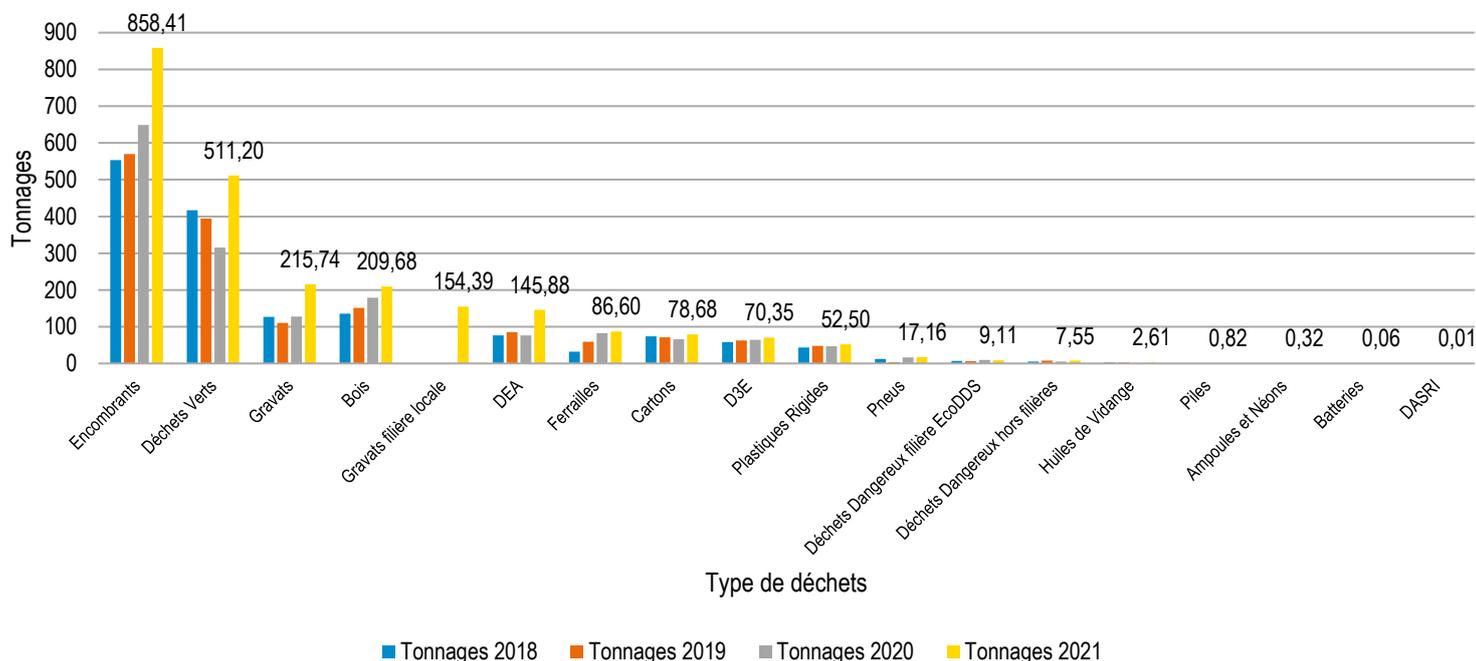
2) Les tonnages

Les tonnages sont en augmentation depuis plusieurs années, mais en 2021, les apports ont été plus nombreux (voir ci-après le paragraphe « fréquentation »). Une partie a pu être détournée des OMr, expliquant aussi la diminution dans les OMA.

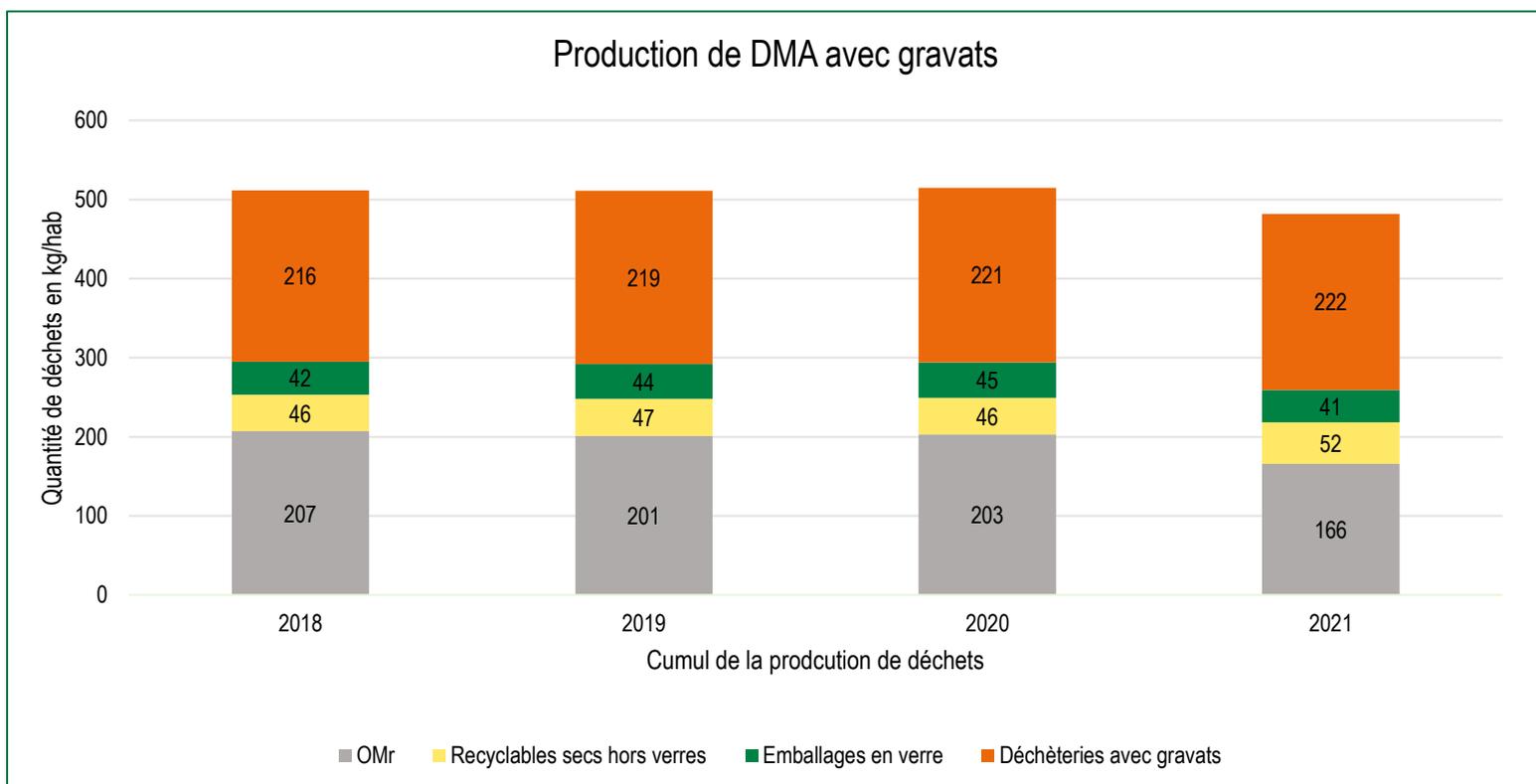
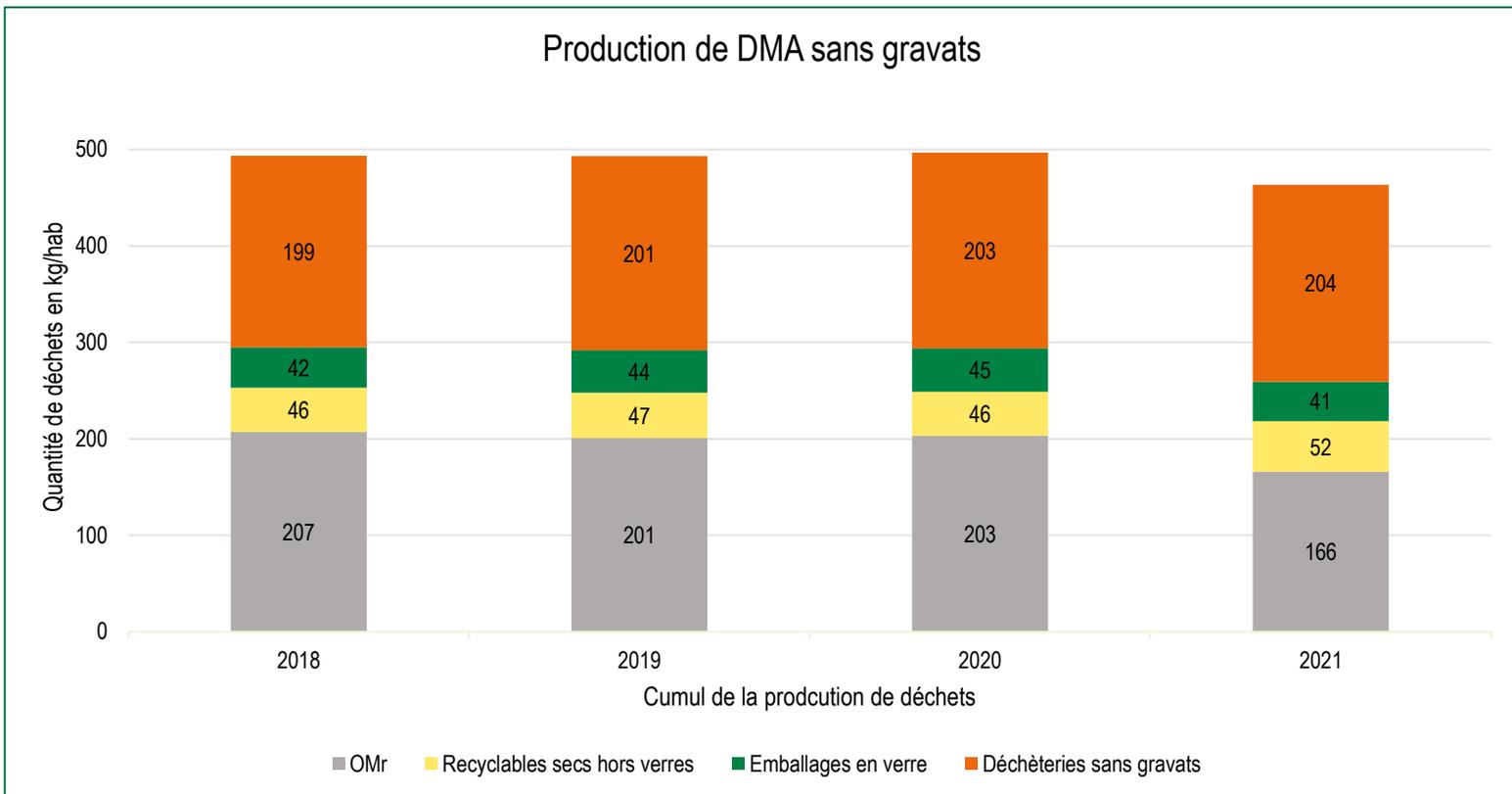
On peut distinguer les tonnages avec ou sans gravats. Les gravats étant le déchet le plus lourd, il a tendance à « fausser » les tonnages.

Déchets	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021
Encombrants	553,39	570,04	648,71	858,41
Déchets Verts	417,06	394,34	314,94	511,20
Bois	135,58	151,16	178,88	209,68
DEA	76,36	85,00	76,08	145,88
Ferrailles	32,26	58,84	82,34	86,60
Cartons	74,08	71,54	65,90	78,68
D3E	57,85	62,28	64,25	70,35
Plastiques Rigides	43,58	47,76	47,37	52,50
Déchets Dangereux filière EcoDDS	6,84	6,18	9,45	9,11
Déchets Dangereux hors filières	5,51	7,46	5,67	7,55
Huiles de Vidange	2,71	2,61	0,90	2,61
Piles	0,22	NC	NC	0,82
Ampoules et Néons	1,18	NC	NC	0,32
Batteries	0,03	0,22	0,19	0,06
DASRI	0,11	0,05	0,01	0,01
Pneus	12,01	3,80	16,69	17,16
Gravats	126,74	110,24	128,14	370,13
Total	1545,51	1571,52	1639,50	2421,06
Variation p/r à l'année n-1		+1.68%	+4.33%	+47.67%

Tonnages en déchèterie de 2018 à 2021



Ci-après les graphiques représentant les tonnages de DMA depuis 2018.

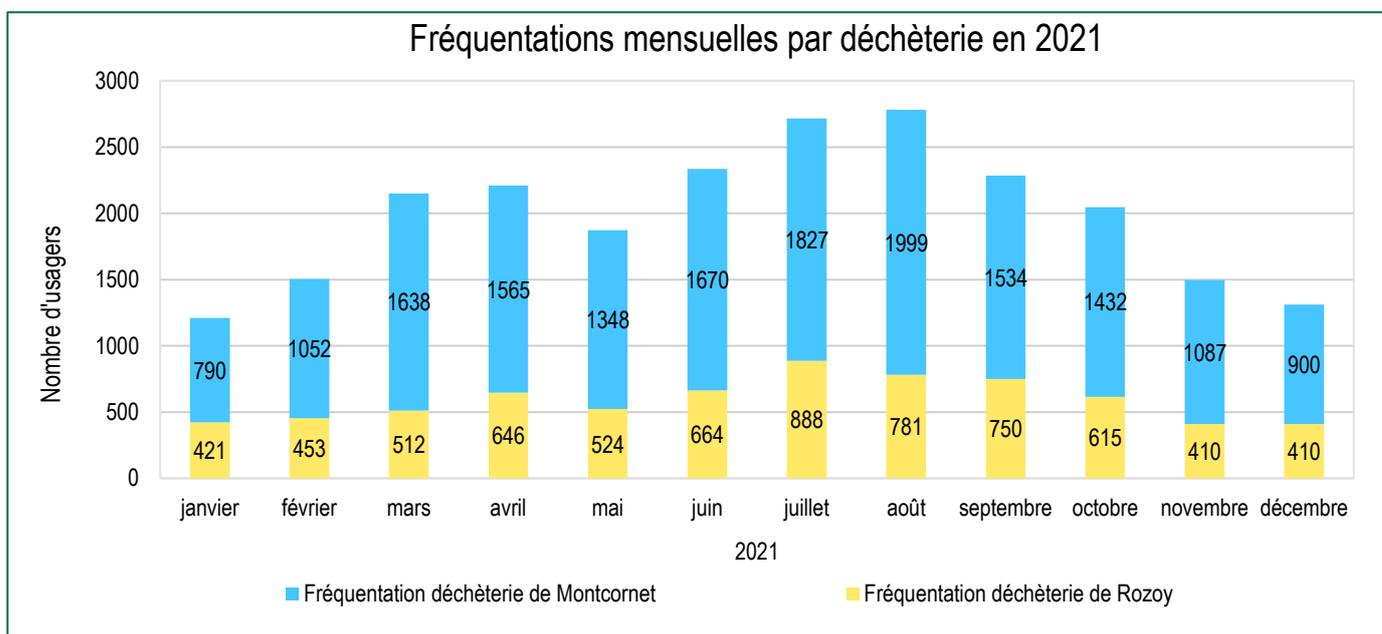


Année	OMr	Recyclables secs hors verres	Emballages en verre	Déchèteries sans gravats	Total en kg/hab
2018	207	46	42	199	494
2019	201	47	44	201	493
2020	203	46	45	203	497
2021	166	52	41	204	463

Année	OMr	Recyclables secs hors verres	Emballages en verre	Déchèteries avec gravats	Total en kg/hab
2018	207	46	42	216	511
2019	201	47	44	219	511
2020	203	46	45	221	515
2021	166	52	41	222	482

On s'aperçoit que les tonnages d'OMr font baisser le tonnage total, passant le tonnage des DMA avec gravats à moins de 500 kg/hab de déchets collectés. Les ratios nationaux, régionaux et départementaux ne sont pas encore accessibles pour l'année 2021, mais la production de DMA sans gravats en 2019 au niveau national était de 525 kg/hab et de 534 kg/hab dans les Hauts-de-France, ainsi que de 539 kg/hab dans l'Aisne.

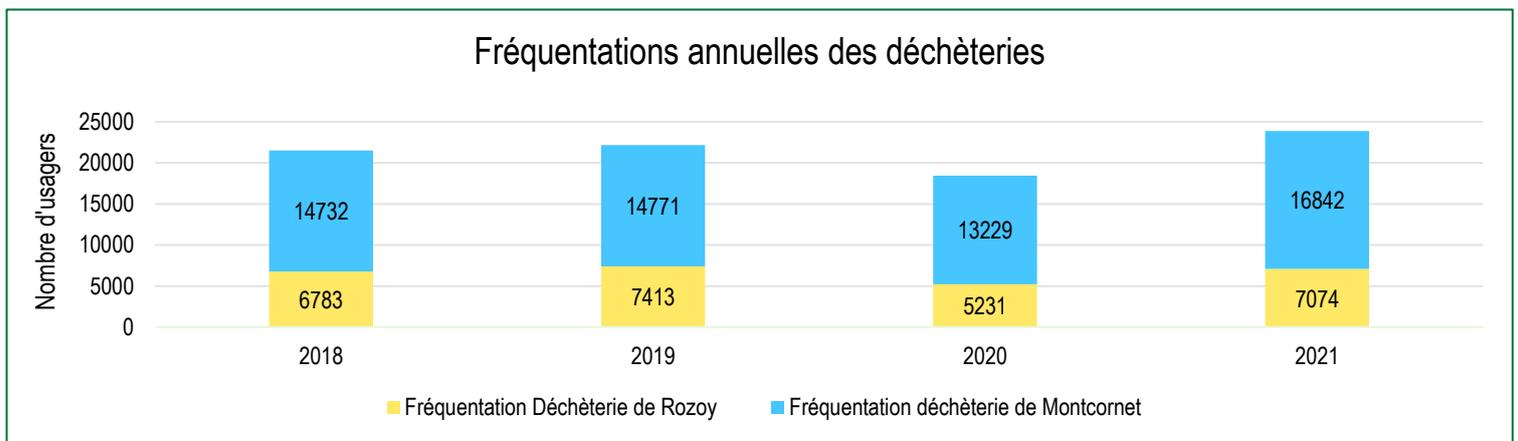
3) La fréquentation



Les mois d'été sont toujours les plus fréquentés. La fréquentation de la déchèterie de Rozoy-sur-Serre représente entre 24% et 35% de la fréquentation totale, soit entre 65% et 76% pour Montcornet. En moyenne, la fréquence est de 30% pour Rozoy-sur-Serre et 70% pour Montcornet.

Ces chiffres seront à remettre en perspective avec le contrôle d'accès sur les déchèteries après l'ouverture du nouveau site de Montcornet.

Mois	Fréquentation déchèterie de Rozoy	Fréquentation déchèterie de Montcornet	Total
janvier	421	790	1211
février	453	1052	1505
mars	512	1638	2150
avril	646	1565	2211
mai	524	1348	1872
juin	664	1670	2334
juillet	888	1827	2715
août	781	1999	2780
septembre	750	1534	2284
octobre	615	1432	2047
novembre	410	1087	1497
décembre	410	900	1310
Total général	7074	16842	23916



On voit que la fréquentation est repartie à la hausse après l'année 2020 avec la fermeture temporaire durant le premier confinement.

	Fréquentation 2018	Fréquentation 2019	Fréquentation 2020	Fréquentation 2021
En nombre de passages	21515	22184	18460	23916
Évolution en %		+3,11	-16,79%	+29,56 (+7.81% p/r 2019)

V. Le traitement des déchets

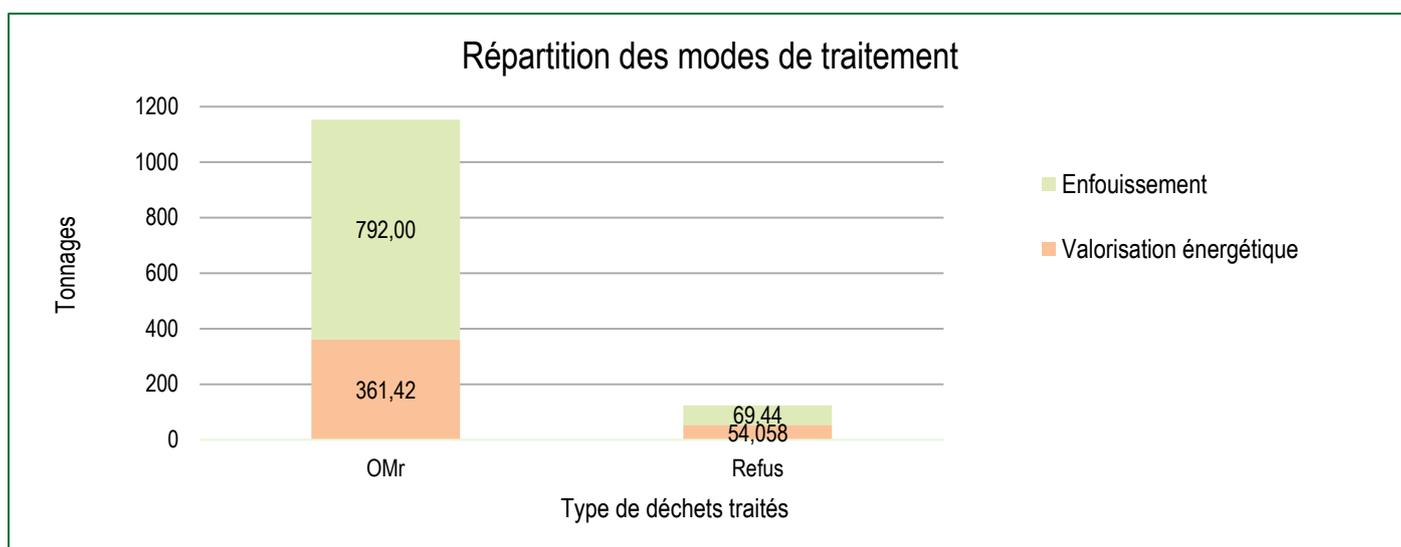
1) Les OMA

Au 1^{er} mars 2021, la compétence traitement a été transférée au syndicat de traitement des déchets ménagers et assimilés Valor'Aisne. Les exutoires pour les déchets collectés en porte-à-porte ont donc été modifiés en mars.

De janvier à février, les déchets d'OMr et de collecte sélective étaient conduits au centre de tri de la société Recyclage des Vallées à Hautmont (59). Les emballages en verre étaient regroupés à Hautmont, et transférés ensuite à la verrerie O-I Manufacturing à Reims.

Les ordures ménagères résiduelles étaient regroupées à Hautmont avant de repartir en unité de valorisation énergétique à Maubeuge, puis en installation de stockage de déchets non dangereux à Flavigny-le-grand-et-Beaurain à partir du 1^{er} juillet 2019 jusque février 2021.

Depuis mars 2021, une partie des OMr a été valorisée énergétiquement à Ecovalor (Saint-Saulve), au SMIAA (Maubeuge) et au SMITOM (Monthyon), idem pour les refus de collecte sélective. L'autre partie a été traitée en installation de stockage à Flavigny-le-grand-et-Beaurain et au Moulin-sous-Touvent.



Les taux de refus ont évolué entre les changements de prestataires, le passage de l'ambassadeur de tri et avec le passage en extension des consignes de tri :

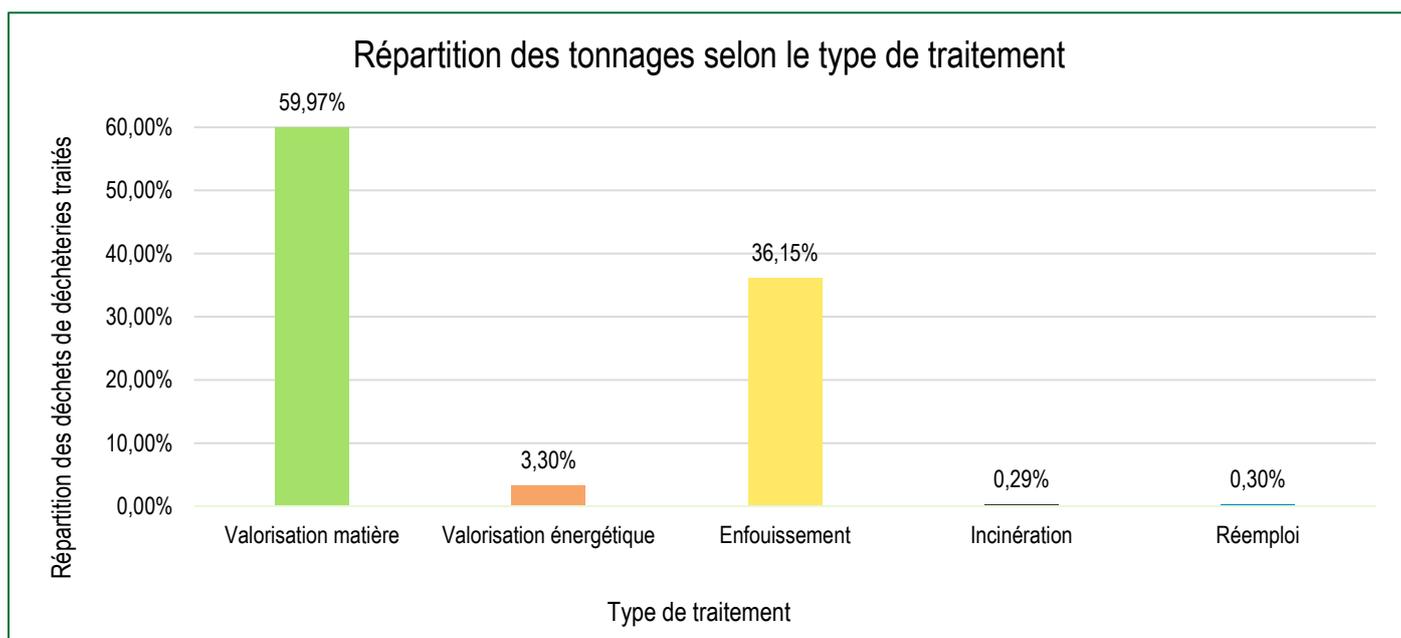
Refus avant V'A	Refus avant ECT	Refus après ECT
19,82%	11,15%	10,03%

2) Les déchets de déchèteries

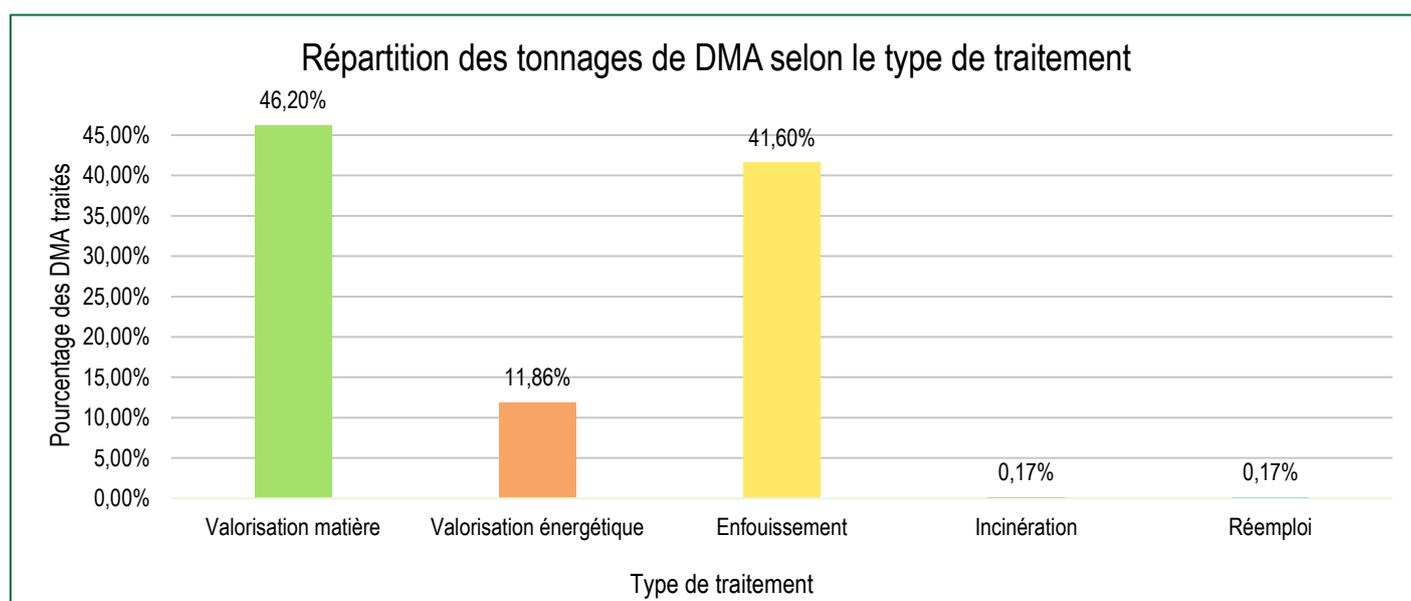
Type de déchets	Exutoires	Traitement
Déchets Verts	Recyclage des Vallées	Compostage
Encombrants	Recyclage des Vallées	Enfouissement
Bois	Recyclage des Vallées	Valorisation matière
Gravats	Recyclage des Vallées	Valorisation matière
Gravats valorisables	Filière locale, agriculteurs	Valorisation matière
Plastiques rigides	Recyclage des Vallées	Valorisation matière
Déchets d'ameublement	Véolia pour Ecomobilier	Valorisation matière ou énergétique ou enfouissement ou réemploi
Ferrailles	Recyclage des Vallées	Valorisation matière
Cartons	Recyclage des Vallées	Valorisation matière
Batteries	Chimirec	Valorisation matière
Huiles de vidanges	Chimirec	Valorisation matière
Déchets électriques	Derichebourg pour Ecosystem	Valorisation matière ou énergétique ou enfouissement
Déchets dangereux	Chimirec / EcoDDS	Valorisation matière ou énergétique ou incinération

Huiles alimentaires	Oléovia	Valorisation matière
Radiographies	Recycl'M	Valorisation matière
Cartouches d'encre	LVL	Valorisation matière
Pneus	DeltaGom	Valorisation matière

Voici le détail des tonnages par type de traitement :



Et en ajoutant les déchets d'OMA, nous arrivons à ce graphique :



Ce sont les encombrants et les OMr qui augmentent le pourcentage de déchets enfouis. Il s'agit alors de faire baisser ces tonnages dans les années à venir, l'enfouissement ayant également un coût non négligeable sur les budgets.

VI. Les coûts du service

		Dépenses HT	Dépenses TTC	Recettes
Fonctionnement	Collecte en porte-à-porte (Flamme et SEPUR)	319 300,99 €	337 345,32 €	
	Contribution Valor'Aisne pour le traitement OM et TRI	266 590,90 €	290 390,64 €	
	Traitement OM, refus et TRI en janvier et février (Flamme, ancien marché)	34 731,39 €	37 659,87 €	
	Collecte verre AV (Mineris)	13 710,19 €	14 464,25 €	
	Collecte et transport Déchetteries (Flamme et Chimirec)	65 132,29 €	68 948,64 €	
	Traitement déchets déchetteries (Flamme, Chimirec et Valor'Aisne)	104 428,91 €	112 452,36 €	
	Communication	913,00 €	1 095,60 €	
	Achat composteurs	17 762,50 €	21 315,00 €	
	Vente composteurs			2 565,00 €
	Rachat matériaux (tri et déchèteries)			61 164,34 €
	Soutiens éco-organisme (tri et déchèteries)			136 577,03 €
	Etude TI et mise en place (voir détail ci-dessous)	81 342,37 €	97 610,84 €	19 660,08 €
	Charges personnel (chargées de mission, gardiens de déchèteries, ambassadeur du tri)	93 757,68 €	93 757,68 €	
	Recettes personnel (ASP pour emplois aidés)			15 424,40 €
	Fonctionnement déchetteries (eau, assainissement, électricité)	2 112,77 €	2 535,33 €	
	Fonctionnement général (carburant, EPI, téléphone, fournitures ...)	2 109,74 €	2 531,69 €	
	TEOM 2021			676 626,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 001 892,73 €	1 080 107,22 €	912 016,85 €	
Investissement	Construction déchetterie Montcornet	635 521,03 €	762 625,24 €	225 000,00 €
	Subvention DETR - construction déchetterie Montcornet			192 893,71 €
	Bornes à verre	72 100,00 €	86 520,00 €	22 295,52 €
	Achat bacs pucés et abri bacs	51 669,40 €	62 003,28 €	
	Achat bacs tri	18 985,00 €	22 782,00 €	
	FCTVA			127 668,30 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	778 275,43 €	933 930,52 €	567 857,53 €
Total	1 780 168,16 €	2 014 037,74 €	1 479 874,38 €	
Déficit du service déchets			534 163 €	

Les recettes sont à relativiser car le prêt relais et l'emprunt de financement ont été versés pour couvrir les dépenses de construction de la nouvelle déchèterie. Ainsi, cela doit servir aussi à couvrir les dépenses de 2022.

Point financier sur la construction de la nouvelle déchèterie de Montcornet (dépenses arrêtées au 31/12/2021, représentent environ 50% du projet abouti en 2022)

Les dépenses s'étalant sur plusieurs années, entre l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la fin des constructions, le projet a été phasé pour permettre l'étalement des subventions. Ainsi, le dossier de DETR a été phasé en 3 parties et celui de l'API phasé en 2 parties.

Type de prestation	Entreprise	Montant HT	Montant TTC	Récupération de TVA
AMO	Anetame	4 580,00 €	5 496,00 €	
Etude de sol	Geotec	1 400,00 €	1 680,00 €	
Contrôle technique	Bureau Veritas	4 127,10 €	4 952,52 €	
Architecte	Altaneo	5 533,50 €	6 640,20 €	
MO	Verdi	16 281,81 €	19 538,17 €	
Lot 1 VRD	Eiffage et sous-traitants	266 428,06 €	319 713,67 €	52 445,83 €
Lot 2 Clôtures et portails	Environnement Services	9 294,75 €	11 153,70 €	1 829,65 €
Lot 4 Génie civil	Balestra et sous-traitants	183 381,42 €	220 057,70 €	36 098,27 €
Lot 5 Bâtiments	CRB et sous-traitants	144 494,39 €	173 393,27 €	28 443,43 €
Total		635 521,03 €	762 625,24 €	118 817,18 €

Point financier sur le passage en tarification incitative

Voici le détail par type de dépenses pour l'année 2021 :

Type de dépenses	Entreprises	Montant HT	Montant TTC	FCTVA	Invest/Fonct
AMO	Anetame	1 900,00 €	2 280,00 €	0,00 €	Fonctionnement
Communication	Diverses	3 544,37 €	4 253,24 €	0,00 €	Fonctionnement
Achat bacs pucés	Craemer	25 271,40 €	30 325,68 €	4 974,62 €	Investissement
Achat bacs tri	Craemer	18 985,00 €	22 782,00 €	3 737,16 €	Investissement
Distribution bacs OM	ACP Services	71 698,00 €	86 037,60 €	0,00 €	Fonctionnement
Achat bornes à verre	UTPM	72 100,00 €	86 520,00 €	14 192,74 €	Investissement
Badges pour habitat collectif	Incitat	560,00 €	672,00 €	0,00 €	Investissement
Tambours et abris-bacs habitat collectif	Incitat et UTPM	26 398,00 €	31 677,60 €	5 196,39 €	Investissement
Logiciel de TI	Sté Balère	8 000,00 €	9 600,00 €	0,00 €	Investissement
Frais de personnel	CCPT	81 162,13 €	81 162,13 €	0,00 €	Fonctionnement
Total		309 618,90 €	355 310,25 €	28 100,92 €	

D'autres dépenses ont été faites depuis 2019 jusqu'en 2022. Les subventions s'étalent également sur plusieurs années.

Aides : API, pour 45 427 € ; DETR pour 140 906 € ; ADEME pour 57 855 € ; CITEO pour 46 066 € (une partie de ces subventions sera versée jusqu'en 2023).

L'aide de la DETR a dû être revue à la baisse, car les coûts avaient été surestimés par le bureau d'études (car avant attribution des marchés) et les frais de communication ont été bien moins importants que prévus, à cause de la crise sanitaire.

Le montant total pour les années 2019, 2020 et 2021 s'élève à 413 350 € HT, soit 479 787 € TTC.

Glossaire

- AAP : appel à projet
- API : aide financière du département de l'Aisne pour de l'investissement
- AMO : assistance à maîtrise d'ouvrage
- D3E : déchets d'équipement électrique et électronique
- DASRI : déchets d'activité de soin à risque infectieux
- DEA : déchets d'éléments d'ameublement
- DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
- DMA : déchets ménagers et assimilés
- ECT : extension des consignes de tri
- FCTVA : fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée
- MO : maîtrise d'œuvre
- OMA : ordures ménagères et assimilés
- OMr : ordures ménagères résiduelles
- PAV ou AV : point d'apport volontaire
- SPGD : service public de gestion des déchets
- TEOMi : taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative
- TI : tarification incitative